AR CONTROLE DE LEGALITE : 003-260301080-20250416-CA05042025III-DE
en date du 16/04/2025 ; REFERENCE ACTE : CA05042025III

CCAS Commentry

DELIBERATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 AVRIL 2025

Convocation du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de Commentry, adressée directement à chaque membre pour la séance qui aura lieu le cinq avril deux mille vingt-cinq.

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq avril à neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de COMMENTRY, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BOURDIER, Président du CCAS.

Etaient Présents : Mmes BODEAU Stéphanie - PEYROT Yvette - SINTUREL Laurence

MM. BOURDIER Sylvain - FERRANDON Armand – MIGEON Thierry - PASSAT Alain - PAUPERT Jean

Excusées: Mmes CLEMENT Alison - DESFORGES Murielle - VINCENT Laure

Absent Mmes MICHON Emmanuelle - GARCIA Elsa

Ont donné pouvoir : Mme Desforges Murielle à Mme Bodeau Stéphanie

III - COMPTES DE GESTION 2024– ADOPTION

Il ressort des documents présentés par Madame la Trésorière que les opérations de la gestion 2024 s'établissent ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2023	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultat de l'exercice 2024	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de 2024
I – Budget principal					
Investissement	**30 230,19 €**		**- 843,92 €**		**29 386,27 €**
Fonctionnement	**27 206,43 €**		**- 11 531,14 €**		**15 675,29 €**
Total I	**57 436,62 €**		**- 12 375,06 €**		**45 061,56 €**
II – Budget annexe : service d'aide à domicile prestataire					
Investissement	**1 216,29 €**		/		**1 216,29 €**
Fonctionnement	**- 89 819,61 €**		**43 466,31 €**	**3 000,00 €**	**46 466,31 €**
Total II	**- 88 603,32 €**		**43 466,31 €**		**47 682,60 €**
TOTAL	**- 31 166,70 €**		**31 091,35 €**		**92 744,16 €**

AR CONTROLE DE LEGALITE : 003-260301080-20250416-CA05042025III-DE
en date du 16/04/2025 ; REFERENCE ACTE : CA05042025III

Les résultats de gestion de l'exercice 2024 sont égaux à ceux qui se dégagent des comptes administratifs.
Les résultats de clôture différent entre compte de gestion et compte administratif en raison de la reprise différée et étalée sur plusieurs exercices.

(Les comptes de gestion, non joints sont consultables au CCAS)

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- donne son accord sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2024 au 31/12/2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

- donne son accord sur l'exécution du budget principal et du budget annexe du service d'aide à domicile prestataire de l'exercice 2024.

- déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2024 par le Comptable du Trésor, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

- précise que les résultats de clôture différent entre compte de gestion et compte administratif pour le Budget annexe du service d'aide à domicile (M22) en raison de la reprise différée et étalée sur plusieurs exercices.

.....

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, a adopté.

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

.....

Au Registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
le Président du CCAS.,

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE COMMENTRY Vallée

Sylvain BOURDIER